

Motion du 16 septembre de Mmes et MM. Omar Azzabi, Louise Kasser Genecand, Simon Gaberell, Valentin Dujoux, Cyril Alispach, Didier Bonny, Laurence Corpataux, Sara de Maio, Sophie Desbiolles, Alpha Oumar Dramé, Matthias Erhardt, Leyma Milena Wisard Prado, Laurence Desarzens et Hanumsha Qerkini: «Eteignez la surchauffe: cartographier les risques et accélérer le rafraîchissement des logements de la Ville de Genève».

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

L'été aussi, un logement doit rester habitable.

La crise climatique transforme déjà les conditions de vie à Genève. Les épisodes de canicule se multiplient et les logements qui accumulent la chaleur deviennent de véritables pièges thermiques. Après les fortes chaleurs de l'été 2026, l'habitabilité estivale doit désormais être pleinement intégrée aux politiques du logement et d'adaptation climatique.

La chaleur est aussi une question de justice sociale. Mauvaise protection solaire, ventilation insuffisante, minéralisation des quartiers et manque de végétation aggravent les risques, particulièrement pour les personnes âgées, les enfants et les personnes vulnérables.

La réponse ne peut reposer sur la climatisation individuelle. Coûteuse et énergivore, celle-ci ne saurait remplacer une politique publique d'adaptation fondée sur les solutions passives: protections solaires extérieures, ventilation naturelle et nocturne, végétalisation, ombrage, désimperméabilisation et amélioration de l'inertie thermique. Chaque rénovation doit désormais intégrer le confort thermique estival.

Cette approche rejoint la motion déposée par les Vertes et les Verts genevois au Grand Conseil en juin 2026, qui demande de donner au confort thermique estival la même importance qu'à la performance énergétique hivernale, et de rendre les bâtiments habitables durant les fortes chaleurs. Dans un contexte de rénovation trop lente du parc bâti, chaque intervention doit être une occasion d'adapter les bâtiments au climat qui vient.

La Ville de Genève dispose d'un levier majeur avec son propre patrimoine immobilier. Elle doit identifier les logements les plus exposés à la surchauffe et prioriser les interventions selon leur exposition, leur ventilation, leur environnement et la vulnérabilité des habitantes et habitants.

L'adaptation doit également concerner l'espace public, les écoles et les crèches. La Ville doit renforcer les îlots de fraîcheur accessibles gratuitement – espaces ombragés, parcs,

places végétalisées, fontaines ou jeux d'eau – et planifier l'adaptation thermique des bâtiments accueillant des publics sensibles.

Enfin, lorsque les mesures passives ne suffisent pas, des solutions collectives de rafraîchissement doivent être étudiées, notamment le potentiel du réseau GeniLac et d'autres systèmes sobres adaptés aux bâtiments concernés.

Il faut désormais anticiper plutôt que subir: cartographier les risques, cibler les bâtiments et quartiers vulnérables et agir pour que la chaleur extrême ne devienne pas une nouvelle source d'inégalités.

Considérant:

- que les canicules se multiplient et s'intensifient, faisant de la surchauffe des logements un enjeu majeur de santé publique, particulièrement pour les personnes vulnérables, et que certains logements du patrimoine de la Ville deviennent difficilement habitables en raison d'une protection solaire, d'une ventilation ou d'un environnement urbain inadéquats;
- que les locataires ne doivent pas être contraints de supporter individuellement les conséquences du changement climatique en achetant des climatiseurs, alors que des solutions collectives, architecturales et énergétiques existent;
- que la priorité doit être donnée aux mesures passives et sobres: protections solaires extérieures, ventilation naturelle et nocturne, végétalisation, amélioration de l'inertie thermique et adaptation du bâti;
- que le patrimoine immobilier de la Ville constitue un levier d'action majeur pour mettre en œuvre rapidement une politique ambitieuse d'adaptation aux fortes chaleurs et que la méthode d'évaluation Stratus¹, déjà utilisée par la Ville pour analyser l'état de ses bâtiments, peut notamment servir de base à l'identification et à la priorisation des interventions nécessaires;
- que le réseau GeniLac², qui permet notamment de valoriser l'eau du lac pour le rafraîchissement des bâtiments, offre une alternative pertinente au développement anarchique de climatiseurs individuels;
- que d'autres villes suisses, notamment Zurich³, étudient et mettent en œuvre des solutions permettant de rafraîchir les immeubles existants sans recourir systématiquement à la climatisation individuelle;

¹ <https://www.geneve.ch/document/evaluation-batiments-methode-stratus-2019-ville-geneve>

² https://ww2.sig-ge.ch/entreprises/offres-energies/thermique-renouvelable/reseau_genilac

³ <https://www.rts.ch/info/societe/2026/article/appartements-anciens-comment-les-rafraichir-sans-clim-29339541.html>

(liens consultés le 17 septembre 2026)

- que l'adaptation aux épisodes de fortes chaleurs nécessite une action anticipée et coordonnée, combinant adaptation des bâtiments, développement des îlots de fraîcheur et végétalisation de l'espace public¹, afin de protéger durablement la population plutôt que de répondre aux canicules dans l'urgence;
- que le Grand Conseil traite actuellement une motion², visant précisément à renforcer l'habitabilité estivale des bâtiments et à anticiper les conséquences des canicules,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à cartographier, dans les meilleurs délais, les logements du patrimoine financier de la Ville de Genève les plus exposés à la surchauffe estivale, en identifiant notamment les bâtiments présentant une forte exposition solaire, une ventilation insuffisante ou situés dans des secteurs particulièrement touchés par les îlots de chaleur;
- à mettre en œuvre un programme d'intervention prioritaire et d'urgence pour les immeubles les plus vulnérables, comprenant notamment l'installation de protections solaires extérieures, l'amélioration de la ventilation, la végétalisation des abords, cours, façades et toitures, ainsi que toute autre mesure passive permettant de réduire durablement les températures intérieures;
- à étudier en urgence, bâtiment par bâtiment, la possibilité de raccorder certains immeubles de la Ville au réseau GeniLac ou à tout autre réseau thermique permettant un rafraîchissement collectif, en privilégiant les solutions les plus sobres énergétiquement et en évitant le recours généralisé à la climatisation individuelle;
- à présenter au Conseil municipal, dans un délai de dix-huit mois, un plan d'action chiffré et assorti d'un calendrier, intégrant la cartographie des logements exposés, les interventions prioritaires, les possibilités de raccordement aux réseaux de rafraîchissement ainsi que les coûts et modalités de financement.

¹ <https://www.tdg.ch/canicule-les-verts-genevois-listent-treize-mesures-urgentes-115207461745>

² <https://verts-ge.ch/m-canicules-un-peu-de-fraicheur-dans-un-monde-qui-sembrase/>

(liens consultés le 17 septembre 2026)